



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 19 juin 2017 à 20h**, dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes :

NATURE ET EFFET DES DEMANDES

450, rue du Maréchal, afin de permettre l'implantation d'un bâtiment principal à 7,10 mètres de la ligne arrière de propriété alors que le règlement exige 8 mètres;

2680, rue des Roitelets, afin de permettre qu'un lot ait une largeur minimale de 7,81 mètres et une largeur moyenne minimale de 10,17 mètres et permettre qu'un autre lot ait une largeur minimale de 7,65 mètres et une largeur moyenne minimale de 8,34 mètres alors que le règlement exige une largeur minimale de 25 mètres et une largeur moyenne minimale de 25 mètres pour les terrains constitués du lot 4 003 514 et de la parcelle "C" ainsi que du lot 4 003 513 et de la parcelle "D";

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les documents qui y sont mentionnés peuvent être consultés au Service du greffe pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

DONNÉ À SAINTE-ADÈLE, ce 24 mai 2017

Le greffier et directeur des Services juridiques,

Me Simon Filiatreault